



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

**Numéro de la demande :** 2021-2886  
**Demande :** Mélanges en cuve  
**Produit :** Herbicide SZ-0050  
**Numéro d'homologation :** 34178  
**Principes actifs (p.a.) :** Tribénuron-méthyle, sulfentrazone  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3269435

### Contexte

L'herbicide SZ-0050 est un herbicide sélectif appliqué sur le sol qui doit être mélangé en cuve avec du glyphosate à raison de 450 g m.a./ha pour lutter contre certaines mauvaises herbes dans les jachères et les présemis sur les pois chiches, les pois des champs et le soja. Pour obtenir des renseignements précis sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### But de la demande

La présente demande visait à (1) ajouter la suppression du gaillet gratteron au mélange en cuve actuellement homologué de l'herbicide SZ-0050 et du glyphosate à une dose de 450 g m.a./ha, (2) ajouter une autre dose de glyphosate à raison de 810 g m.a./ha lorsqu'il est mélangé en cuve avec l'herbicide SZ-0050 pour lutter contre les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette du glyphosate à cette dose, et (3) inclure une application en présemis sur le blé de printemps (y compris le blé dur) et les féveroles à petits grains.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise, car la formulation du produit reste inchangée.

### Évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'était requise, car aucune modification n'a été apportée à la dose d'application ou au profil d'emploi du produit.

### Évaluation de la valeur

L'extension du profil d'emploi de l'étiquette de l'herbicide SZ-0050 pour inclure une allégation de suppression du gaillet gratteron lorsqu'il est mélangé en cuve avec du glyphosate à raison de 450 g m.a./ha, une autre dose de glyphosate à raison de 810 g m.a./ha lorsqu'il est mélangé en cuve avec l'herbicide SZ-0050 pour une suppression supplémentaire des mauvaises herbes et une application en présemis sur le blé de printemps (y compris le blé dur) et les féveroles à petits grains offre aux agriculteurs d'autres options pour gérer les mauvaises herbes.

Les renseignements sur la valeur soumis pour examen comprenaient une

justification et des homologations antérieures. Les renseignements fournis appuyaient (1) une allégation de suppression du gaillet gratteron lorsqu'il est mélangé en cuve avec du glyphosate à raison de 450 g m.a./ha, (2) une autre dose de glyphosate à raison de 810 g m.a./ha dans un mélange en cuve avec l'herbicide SZ-0050 pour une suppression supplémentaire des mauvaises herbes, et (3) une application en présemis sur le blé de printemps (y compris le blé dur) et les féveroles à petits grains.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la présente demande et a déterminé que conformément à l'étiquette, les renseignements fournis sont suffisants pour appuyer les modifications demandées concernant l'homologation de l'herbicide SZ-0050.

### **Référence**

#### Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

#### Évaluation de la valeur

3242691      2021, Rationale to Support the Tank Mix of SZ-0050 Herbicide plus Glyphosate for Control of Additional Weeds, DACO: 10.1,10.2,10.2.3.1,10.6

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9